

Sommaire

- 1 Editorial
- 2 Après Habitat II, quelle coopération ?
- 3 La coordination des villes du monde
- 4 Les ONG et le suivi de la Conférence Habitat II
- 5 Stratégie mondiale, actions nationales
- 6 Publications
 - La recherche scientifique après Habitat II
- 7 Informations
 - L'opinion d'un maire français
- 8 Nouvelles de la coopération



Villes en développement

Rio de Janeiro

Au-delà d'Istanbul

Grand'messe anodine ou sommet qui fera date ? Epilogue formel d'un cycle de manifestations qui se clôt ou prologue prometteur du siècle qui s'annonce ? Neuf mois seulement après «Habitat II», il est trop tôt pour conclure et prétendre dresser un bilan significatif de cette conférence.

Il est vrai que certains trouvent bon de professer un scepticisme dédaigneux à l'égard des sommets thématiques qu'organisent les Nations-Unies, considérant que les Etats n'y viennent que par obligation, pour se donner bonne conscience, et en aucune manière pour y chercher des solutions à des problèmes qui, au demeurant, les dépassent.

N'en déplaise à ces «docteurs tant pis», le sommet d'Istanbul a tenu son rang. Sans répondre à toutes les attentes des participants, il leur a permis de prendre la juste mesure du mouvement mondial d'urbanisation. Chacun a maintenant pleinement conscience de l'importance déterminante des enjeux liés au devenir des villes où va désormais se jouer, pour l'essentiel, notre capacité de développement, la cohésion de notre société et même l'équilibre écologique de la planète.

Les pays réunis à Istanbul se sont accordés sur un plan mondial d'action pour offrir un avenir aux villes. Ils ont reconnu le niveau local comme essentiel pour un développement urbain équilibré et durable, tout en soulignant l'importance, à cette échelle, d'une «bonne gouvernance», efficace et démocratique. Ils ont consacré le droit à un logement décent

parmi les droits de l'homme à valeur universelle, en acceptant de s'engager sur la réalisation progressive de cet objectif. Ils ont redéfini le rôle respectif des protagonistes du développement local solidaire, en mettant l'accent sur la nécessaire coopération entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. Ils ont insisté sur la nécessité, pour promouvoir cette coopération, de faire évoluer le rôle de l'Etat vers un Etat facilitateur, régulateur et animateur de partenariat. Ils ont aussi mis en exergue deux autres grands objectifs : retrouver l'urbanité de nos villes, renforcer le poids de l'urbain dans l'aide aux pays en développement. Sont-ce là des progrès décisifs ? Les pessimistes diront que c'est bien peu, eu égard à l'ampleur des défis à relever, à la faiblesse des moyens disponibles et au caractère peu contraignant des engagements contractés. Les optimistes répliqueront que c'est beaucoup si l'on considère que c'est l'amorce d'une autre manière de gouverner la planète et de donner un sens à la mondialisation qui apparaît trop souvent comme un processus sans visage et sans garant. Ils ajouteront qu'une dynamique forte s'est ainsi enclenchée et que chacun peut désormais concourir au succès d'«Habitat II» à proportion de son savoir et de son pouvoir. Car nul n'ignore que si les pessimistes ont toujours raison, ce sont les optimistes qui font avancer le monde. ■

Georges Cavallier,
Coordonnateur des contributions françaises
à «Habitat II».

Après Habitat II, quelle coopération ?

Michel Prévost, consultant, membre du bureau d'AdP

Le «Sommet mondial des villes» a fortement confirmé le rôle déterminant des villes dans le développement économique, social et culturel des pays du Sud. Quelles conclusions en tirer pour l'action internationale de la France en matière de développement urbain ?

La coopération internationale face à la mondialisation de l'économie et à l'urbanisation du monde.

Les villes du Sud devraient accueillir près de 90 % des nouvelles populations urbaines attendues dans les vingt-cinq prochaines années, dont les trois quarts en Afrique et en Asie. Sans infrastructures économiques et sociales pour attirer les investissements des entreprises, ces villes pourraient connaître des chaos sociaux sous l'effet du chômage et de la pauvreté. Par ailleurs, si la mondialisation de l'économie est porteuse d'occasions nouvelles de croissance, elle n'est pas sans risques de tensions en raison des développements inégaux qu'elle génère dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord, ainsi qu'entre eux.¹

Or, les villes sont d'autant plus créatrices de richesses qu'elles sont organisées pour que leurs productions internes soient activement soutenues par les échanges régionaux et mondiaux. Une question essentielle est donc de savoir comment financer l'équipement et la gestion de villes efficaces. Cela dit, la croissance et la distribution des richesses ne sont pas des paramètres indépendants, car la distribution a un effet direct sur l'accumulation de l'épargne et les emplois (ce qui vaut pour les politiques économiques nationales ne vaudrait-il pas pour l'économie internationale ?)

Dès lors, l'objet des politiques de coopération, expression des solidarités internationales, devrait être de réguler l'inégalité intrinsèque de l'économie en augmentant l'investissement du Nord dans le Sud pour y faciliter la mobilisation de l'épargne.

Par ailleurs, l'urbanisation du Sud offrant un formidable marché

pour les entreprises, les services urbains et les marchés financiers du Nord, les intérêts économiques de la France sont directement concernés par l'investissement dans les villes du Sud.

Au total la coopération française est doublement fondée à intervenir dans le contexte des villes du Sud.

La coopération française face à la gestion des villes et aux politiques urbaines.

Ces dernières années, la coopération urbaine française s'est attachée à soutenir l'économie urbaine en participant au financement des infrastructures et en appuyant l'autonomie des services publics marchands, ainsi qu'à promouvoir la décentralisation de la gestion des villes par le renforcement des institutions et la formation des techniciens et gestionnaires urbains.

Quels enseignements en tirer ? Premièrement, si la libre administration communale est à construire pour rapprocher le gestionnaire urbain des réalités économiques et accompagner les processus démocratiques, elle ne peut aller sans renforcer l'efficacité de l'Etat ni sans mobiliser les entreprises et la société civile. Deuxièmement, les situations culturelles, sociales, administratives et politiques propres à chaque pays ne permettent pas de transplanter le modèle français d'administration locale ou quelque autre que ce soit ; « tout au plus, peut-on s'instruire mutuellement à partir de problèmes communs et des leçons tirées des expériences menées, positives ou négatives² ».

Troisièmement, s'il faut parvenir d'abord à stabiliser les ressources des collectivités locales, puis à les accroître, il faut aussi arriver

à mobiliser des investissements étrangers dans les grandes villes du Sud.

Mais il ne suffit pas d'enchaîner, les uns après les autres, des projets urbains selon ces orientations techniques pour que nos partenaires soient eux-mêmes en situation d'évaluer leurs problèmes, d'identifier leurs politiques, de fixer leurs objectifs et de développer leurs villes. En d'autres termes, la coopération urbaine française ne doit pas se limiter à présenter les services de son assistance technique. Elle doit viser à construire des capacités de négociations de politiques et de programmes urbains³.

Culture urbaine et partenariat

La mondialisation de l'économie, qui se traduit par une nouvelle régionalisation des échanges et intensifie la concurrence entre les territoires, confère des responsabilités nouvelles aux villes dans le processus du développement économique, social et culturel. C'est pourquoi l'appui aux activités économiques urbaines et à la décentralisation de la gestion des villes devrait incontestablement constituer les deux axes stratégiques majeurs de la coopération urbaine de la France.

Sectoriellement, l'attention devrait porter sur quatre priorités : - L'articulation entre la politique urbaine et l'aménagement économique du territoire pour faciliter l'intégration interne des économies nationales et leur ouverture sur les échanges extérieurs, - L'organisation de partenariats entre les autorités communales, les organisations de la société civile et les entreprises pour définir et mettre en oeuvre des projets locaux d'équipements, de gestion des services et d'animation urbaine,

- Le renforcement des capacités à programmer l'organisation de l'espace urbain et à gérer l'occupation du sol en partenariat avec les initiatives privées,

- L'augmentation des ressources locales adossées sur la mobilisation de financements extérieurs. Mais pour répondre à l'ampleur du mouvement d'urbanisation du Sud, la coopération de la France devrait aussi passer d'une logique d'offre à une logique de réponse à la demande. Ainsi, au-delà de ses appuis techniques sectoriels classiques, publics, privés et multiformes, conviendrait-il que son assistance s'attache, en amont de l'intervention sectorielle, à promouvoir une culture urbaine qui permettrait à ses partenaires de faire le lien entre la gestion technique, l'animation sociale et culturelle de la ville, la promotion des activités économiques urbaines et le développement national. Dès lors, les actions de coopération pourraient être nouées sur la négociation des programmes et des priorités dégagés en partenariat avec la France. ■

¹ «L'inégalité du monde - Economie du monde contemporain», Pierre-Noël Giraud, Gallimard, 1996.

² Jean-Pierre Elong M'Bassi, séminaire préparatoire à la conférence d'Istanbul, Bamako, mai 1996.

³ Jean-David Naudet, Trouver des problèmes aux solutions, septembre 1996.

Récife



Villes en développement

La coordination des villes du monde

Jean-Pierre Elong Mbassi, Secrétaire Général de la CAMVAL

**Mise en place
et développement de la
coordination des villes**

Dans l'atmosphère de doute vis-à-vis des organisations internationales, fallait-il mettre en place une coordination mondiale des villes? En quoi cette dernière apporte-t-elle une valeur ajoutée dans le paysage international ?

Les villes dans le paysage international

Le monde actuel est marqué par des bouleversements socio-politiques et économiques profonds. Les villes sont aujourd'hui, et seront encore plus demain, les lieux où se manifestent avec le plus de netteté les effets de ces bouleversements. Elles sont désormais les points de confluence des contradictions entre universalité et diversité, dynamiques mondiales et sociétés locales, qui forment le terreau des conflits entre communautés et entre nations et dont le traitement est de plus en plus abandonné au niveau local. Elles expérimentent la difficulté de traiter les problèmes locaux sans référence aux enjeux globaux. Elles mesurent combien leur responsabilité est engagée dans la traduction concrète sur le terrain des orientations d'actions définies par les Etats et la communauté internationale.

Les villes sont ainsi devenues à la fois un des enjeux majeurs de la mondialisation et un des acteurs les plus actifs au niveau international.

Au cours des années récentes, la coopération entre villes a connu un essor sans précédent. Cette coopération décentralisée a répondu au besoin croissant des villes d'échanger et de nouer des alliances, construisant petit à petit une identité de vue des autorités locales sur les grandes questions contemporaines.

Ainsi s'est progressivement mise en place une «paradiplomatie» des villes qui ne peut plus être tenue pour négligeable dans les relations entre nations. Ainsi s'est affermie la conviction que le monde serait sans doute meilleur si le point de vue des villes et autorités locales, entités démocratiques les plus proches des ci-

toyens, était plus souvent considéré dans la gestion des affaires internationales. C'est cette conviction, largement partagée au sein du mouvement municipal mondial, qui a décidé les responsables des villes à s'exprimer dans l'arène internationale.

De Rio à Istanbul : l'émergence institutionnelle des villes dans le concert international

C'est par la collaboration des grandes associations internationales de villes que s'est manifestée pour la première fois une parole unifiée des villes sur la scène internationale. A l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, les quatre plus importantes associations mondiales des villes¹ se sont regroupées dans ce qu'elles ont convenu d'appeler le «Groupe des quatre» (G4), pour faire entendre la voix des collectivités locales dans cette enceinte internationale. Ceci a permis d'obtenir de la communauté internationale, entre autres, une déclinaison locale de «l'Agenda de l'environnement et

du développement durable», encore connu sous le vocable «Agenda 21 local».

Cette collaboration s'est ensuite étoffée à l'occasion de la préparation du Sommet Habitat II d'Istanbul. Se sont alors joints au G4, six associations et réseaux régionaux de villes, pour former le G4+². Ce groupe informel a pris une part active dans le développement de la démarche partenariale proposée pour le Sommet. Il y a en particulier organisé, les 30 et 31 mai 1996, l'Assemblée mondiale des villes et autorités locales (AMVAL).

L'AMVAL a réuni plus de cinq cent maires et élus locaux représentant tous les niveaux de collectivités locales et tous les continents. La Déclaration d'Istanbul adoptée à l'issue de ces assises recommandait, entre autres, la mise en place d'une structure permettant, dans un premier temps, de matérialiser la commune volonté des villes de parler d'une même voix vis-à-vis de divers partenaires, notamment les Nations Unies, et, dans un deuxième temps, de fédérer l'ensemble des organisations mondiales des villes.

Pour donner suite aux engagements auxquels ils ont souscrit à Istanbul, les Présidents des associations composant le G4+ se sont réunis à Paris le 7 septembre 1996 (soit seulement trois mois après l'AMVAL) pour créer formellement la Coordination des associations mondiales des villes et autorités locales, CAMVAL.

Ils confirmaient à cette occasion la première Présidence de M. Jaime Ravinet, Maire de Santiago du Chili et Président de IULA, désignaient le Secrétaire général en la personne de M. Jean-Pierre Elong Mbassi, Coordinateur du Programme de Développement Municipal pour l'Afrique occidentale et centrale, et choisissaient Genève pour y situer le siège de la CAMVAL.

La réunion de Paris fixait en outre au Secrétariat général les priorités suivantes pour la phase transitoire:

- la mise au point des statuts et du règlement intérieur,
- la négociation des conditions d'établissement du siège de Genève,
- la préparation de la participation des villes et autorités locales aux travaux de la Commission du développement durable et de la Commission des Nations Unies pour les établissements humains,
- la discussion avec les différentes organisations internationales de leurs programmes de travail impliquant une participation des villes,

Djibouti



Groupe Huit

- l'établissement de relations institutionnelles avec la CNUEH,
- l'élaboration d'un budget et la mobilisation des financements correspondants auprès des membres de la Coordination et de ses partenaires.

Depuis février 1997, la CAMVAL est effectivement établie à Genève. Elle s'attelle à développer des mécanismes de consultation/concertation amont avec ses différents partenaires, et de suivi/évaluation des agendas des diverses institutions et agences de coopération internationale, ainsi que de ceux des

associations de collectivités locales. Le 29 octobre 1996 à New York, et ce pour la première fois dans l'histoire de cette institution, les Nations Unies ont invité les villes à s'exprimer devant l'Assemblée Générale. Par la voix de M. Daby Diagne, chef de sa délégation, la CAMVAL confirmait sa volonté de voir s'établir un partenariat institutionnel avec les Nations Unies.

La CAMVAL prend également une part très active dans toutes les initiatives de mise en œuvre du Plan mondial d'action adopté

à Istanbul. Elle a notamment participé à la réunion des partenaires, en préparation de la 16^{ème} Commission des établissements humains prévue à Nairobi en avril 1997.

Au cours de la prochaine réunion du Conseil des Présidents prévue, elle aussi, à Nairobi les 25 et 26 avril 1997, la CAMVAL adoptera ses statuts et son règlement intérieur et définira son programme annuel de travail et le budget correspondant. Ainsi armée, la CAMVAL sera alors totalement opérationnelle et pourra

alors développer un dialogue constructif avec tous ses partenaires.

¹ Fédération mondiale des Cités unies, FMCU ; International union of local authorities, IULA ; Conference of major cities of the world, SUMMIT ; Association mondiale des grandes métropoles, METROPOLIS

² Se sont jointes au G4 les organisations régionales de villes suivantes : Arab towns organization, ATO ; Citynet (Asia and Pacific) ; Eurocities ; Major local government associations of North America ; Red de asociaciones de municipios de America latina ; Union des villes africaines, UVA. ■

Les ONG et le suivi de la Conférence Habitat II

Mohamed Soumaré, Coordinateur de Programme, ENDA-Tiers Monde

Pour beaucoup d'observateurs, la participation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) à la Conférence Habitat II marquera une date dans l'histoire des relations entre les ONG et le système des Nations Unies.

A Istanbul, comme d'ailleurs durant tout le processus préparatoire d'Habitat II, la communauté des ONG a été très présente et très mobilisée élaborant, dans le cadre de forums alternatifs au niveau national comme au niveau international, une réflexion de qualité sur divers aspects de l'avenir des établissements humains. Mais ce qui fera probablement date avec Habitat II, c'est que, pour une des toutes premières fois, les organisations de la société civile ont été admises, sous des conditions encore restrictives il est vrai, à prendre part directement aux travaux d'une conférence des Nations Unies.

Cette reconnaissance à l'échelle mondiale des ONG, comme partenaires à part entière dans la réflexion et l'action pour l'avenir des établissements humains, celles-ci la doivent sans doute à l'existence de réseaux structurés d'ONG pour l'habitat depuis la première conférence sur les établissements humains de Vancouver, mais aussi et surtout, à leur formidable connaissance du terrain et à leur engagement de tous les jours auprès des populations et des groupes

sociaux démunis confrontés au problème du chômage et du sous-emploi, du mal logement et d'accès aux services sociaux de base.

Et un des enjeux majeurs de la conférence Habitat II était bien celui-là : comment penser et agir pour l'avenir des villes et même des agglomérations semi-urbaines dans un contexte de compétition internationale et de globalisation de l'économie, mais aussi dans le respect des principes du développement durable, d'un accès équitable pour tous aux ressources de la planète et du respect des droits fondamentaux des individus et des communautés.

A Istanbul, les ONG n'ont pas seulement dénoncé, à juste titre, les lois et règlements, les pratiques administratives et les logiques économiques qui conduisent à des situations d'exclusion sociale ou de discrimination de fait envers les jeunes, les femmes et certains groupes sociaux dans leur propre environnement, elles ont démontré, grâce à la présentation de plusieurs exemples de «bonnes pratiques urbaines» sélectionnées par le CNUEH, l'effectivité et la

pertinence de leur démarche en matière de gestion urbaine participative, de partenariat avec les collectivités locales ou le secteur privé, ou encore d'utilisation de technologies alternatives pour satisfaire des besoins locaux.

Le suivi d'Habitat II

La plupart des observateurs s'accordent sur un bilan globalement positif d'Habitat II, et cela en dépit des incertitudes sur les ressources financières mobilisables et l'efficacité des mécanismes de suivi qui seront mis en place pour suivre les recommandations de la conférence.

Avant de quitter Istanbul, les ONG ont salué l'esprit de partenariat et l'approche holistique des problèmes d'urbanisation qui ont animé les travaux de la conférence et se sont engagées à travailler de concert avec les Etats, les collectivités locales et les organismes spécialisés des Nations Unies pour la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action mondial pour l'habitat.

Le groupe d'ONG Africaines qui s'est mobilisé durant tout le

processus préparatoire comme durant la conférence Habitat II, a pris acte des processus de démocratisation et de décentralisation en cours dans la plupart des pays du continent et se sont engagés à poursuivre leurs efforts en matière d'information sur les acquis de la conférence et de renforcer leur relation avec les communautés de base et les collectivités locales pour la mise en œuvre de plans d'action locaux permettant de toucher les populations les plus démunies qui vivent à la périphérie des grandes villes d'Afrique. ■

Muhalla



Villes en développement

Stratégie mondiale, actions nationales

Daniel Biau, Chargé de la Division de la Coopération Technique
Centre des Nations-Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH-Habitat)

Le sommet d'Istanbul a adopté un Plan d'action mondial baptisé «Programme pour l'habitat»¹ qui contient à la fois les engagements de la communauté internationale et les stratégies préconisées pour l'amélioration de la qualité de la vie urbaine.

Parallèlement à la négociation de ce Plan mondial, 139 pays ont préparé des rapports nationaux dont 129 comprennent un Plan d'action national. La plupart de ces plans nationaux ont été élaborés par les gouvernements en concertation avec les autres acteurs du développement urbain (autorités locales, secteur privé, ONG...). Comme le Plan mondial, les Plans nationaux contiennent des engagements (de la part des gouvernements et de leurs partenaires) et des propositions d'intervention fondées sur l'évaluation des conditions actuelles.

Les Plans nationaux (voir encadré) sont de qualité inégale mais les priorités identifiées sont généralement analogues à celles figurant dans le Plan mondial : logement et services de base, réduction de la pauvreté urbaine, gestion urbaine, amélioration de l'environnement bâti. Les divergences sont plus importantes en ce qui concerne les principes stratégiques. En effet les principes-clés de tout partenariat, décentralisation, développement institutionnel et gouvernance participative ne se retrouvent pas systématiquement dans les plans nationaux. Dans la première phase de l'après-Istanbul, de nombreux pays doivent donc revoir leurs Plans nationaux de façon à y introduire ces principes approuvés à l'unanimité par les Etats membres des Nations-Unies. Cela suppose des discussions politiques aux plans national et municipal, ainsi que le renforcement des Comités nationaux créés pour préparer Habitat II. Plusieurs dizaines de pays se sont d'ores et déjà engagés dans cette voie, conforme à la résolution 51/177 de l'Assemblée Générale des Nations-

Unies sur le suivi d'Habitat II (16 décembre 1996). Dans un second temps, il s'agira d'établir des priorités parmi les actions recommandées et de définir des stratégies de mobilisation des ressources (certains plans manquent de réalisme à cet égard).

Le CNUEH a préparé des lignes directrices qui doivent guider la mise en oeuvre des Plans d'Action au cours de la période 1997-2001. Des directives ont été rédigées à l'intention du système des Nations-Unies, qui doit accroître son aide aux pays en développement dans le domaine des établissements humains. Moyennant quelques adaptations, ces lignes directrices pourraient être utilisées par les coopérations bilatérales.

Le CNUEH a par ailleurs élaboré plusieurs programmes régionaux d'appui à la mise en oeuvre des plans nationaux. Le premier de ces programmes concerne l'Afrique; il vise à mettre à la disposition des pays africains l'appui technique nécessaire à la révision de leurs plans nationaux ainsi qu'à la mise en oeuvre de réformes législatives et institutionnelles. Les agences bilatérales de coopération ont été invitées à soutenir financièrement cette initiative.

Le CNUEH a également mis sur pied un Observatoire urbain mondial, qui doit faciliter le suivi et l'évaluation des efforts nationaux. Cet Observatoire associe deux initiatives qui ont dynamisé le processus préparatoire d'Istanbul, les «indicateurs urbains» et les «meilleures pratiques». Les premiers, en cours de révision et d'expansion, permettront un suivi quantitatif d'Habitat II. Les seconds deviendront le support de réseaux internationaux d'échan-

ges d'expériences, ainsi que des instruments d'auto-évaluation. Bien sûr, Istanbul n'a pas résolu tous les problèmes. Les médias n'ont pas manqué de s'interroger sur la volonté des dirigeants politiques d'accorder à l'urbanisation la place qu'elle mérite dans les priorités nationales. Certains se sont demandés si le principe-clé d'Istanbul, celui du partenariat, n'était pas un moyen commode pour les Etats d'échapper à leurs responsabilités. La réponse à ces interrogations dépend avant tout

Singapour



Villes en développement

de la société civile, de la pression que les citoyens/citadins exerceront sur les autorités locales et les gouvernements centraux, de l'approfondissement et de la mise en pratique de cette gouvernance participative et transparente qui fut tant débattue à Istanbul.²

Les gouvernements sont responsables au premier chef de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Ils ont décidé que l'Assemblée Générale des Nations-Unies effectuerait en 2001 une évaluation d'ensemble des résultats d'Habitat II. S'ils ont pensé globalement à Istanbul, ils doivent à présent agir localement avec leurs partenaires, et appliquer les stratégies élaborées collectivement durant le Sommet des villes.

Rendez-vous donc pour Istanbul + 5, dans quatre ans. ■

¹ En anglais «Habitat Agenda»

² Dans cette perspective, le fait que le terme même de «gouvernance» ait été adopté en 1996 par la communauté francophone constitue un signe très positif.

Les Plans d'action nationaux

Les 139 rapports nationaux reçus par le CNUEH incluent pour la plupart des plans d'action nationaux. Ce nombre est beaucoup plus élevé que pour les autres conférences internationales avec, pour l'Afrique 50 pays sur 53, 27 pour l'Asie, 21 pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, 21 pour l'Europe Centrale et Orientale, et 20 pour les pays européens et autres pays industrialisés.

On peut citer, pour la qualité de leur rapport et du processus consultatif mis en oeuvre: en Afrique, les trois pays du Maghreb, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, l'Ouganda, le Sénégal et la Tanzanie; en Asie, les pays du sous-continent Indien, l'Indonésie et les Philippines; en Amérique Latine et dans les Caraïbes, la Barbade, le Brésil, la Colombie, Cuba et le Guatemala; en Europe Centrale et Orientale, l'Azerbaïdjan, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Slovaquie; et enfin, dans les pays industrialisés l'Allemagne, le Canada, le Danemark, la France et les Pays-Bas.



Financement de projets d'environnement et de développement urbain. Guide d'orientation pour les ONG du Sud.- Paris : Enda-Preceup, 1996.- 233 p. + annexes (Série Coopération)

Revue des différents instruments de financement disponibles pour les ONG du Sud dans le cadre des coopérations bilatérales, (France, Allemagne, Royaume Uni, Pays Bas, Italie, Espagne) multilatérales (Union européenne, PNUD, Banque Mondiale) ou décentralisées (collectivités locales et organismes non gouvernementaux). Méthodologie pour la présentation et la formulation des demandes de financement. Etudes de cas en Colombie, au Brésil, au Burkina Faso, au Sénégal, en Ethiopie, au Vietnam, au Maroc.

Prix : 120 FF

Contact : Enda-Preceup, 5 rue des Immeubles industriels 75011 Paris, France

Les grandes métropoles du monde et leur crise par Raymond Guglielmo. - Paris : Armand Colin, 1996.- 270 p., bibliogr., glossaire (Coll. U, série Géographie)

L'urbanisation dont le rythme s'accélère, profite principalement aux grandes métropoles dont la plus grande partie appartient aujourd'hui au Tiers monde. Les facteurs de décalage sont nombreux entre métropoles des pays développés et celles des pays en voie de développement. La puissance des grands métropoles, longtemps due au contrôle d'un territoire, repose beaucoup plus aujourd'hui sur le fait qu'elles sont devenues des points nodaux d'un réseau télématique mondial. La crise qui les affecte et se manifeste par l'aggravation d'une ségrégation socio-spatiale, traduit sur le terrain la dualisation des sociétés métropolitaines.

Prix : 135 FF

Contact : Armand Colin, 5 rue Laramiguière, 75241 Paris cedex 05, France

Ville et nature dans les agglomérations d'Afrique et d'Asie par Pierre-Marie Tricaud.- Paris : Gret, 1996.- 103 p. (Coll. Etudes et travaux)

Parler de nature en ville remet en question les définitions traditionnelles, qui opposent la ville à l'espace cultivé, et les citadins aux agriculteurs. Où finit la ville, où commence la campagne ? Qui est citadin, qui est rural. La difficulté de répondre à ces questions amène à concevoir l'interface ville-nature non comme une simple ligne de contact mais comme un ensemble de relations spatiales ou économiques. De nombreux exemples : Dakar, Freetown, Ibadan, Brazzaville, Cotonou, Kinshasa, Le Caire, Tunis, Ahmedabad, explorent ces relations.

Prix : 75 FF

Contact : GRET, 213 rue La Fayette, 75010 Paris, France

La recherche scientifique après Habitat II

ÉmileLEBRIS(ORSTOM)

Pouvait-on raisonnablement attendre de l'événement singulier que représentait la conférence Habitat II un réveil de la pensée sur la ville ?

Il est vite apparu, au fil des conférences préparatoires, que les enjeux du dernier sommet du siècle étaient de nature principalement politique et traités comme tels : droit au logement, reconnaissance des villes comme acteurs à part entière de la scène internationale. Était-il imaginable de «coller» à ces enjeux, en particulier dans le cadre de la préparation française, pour les reformuler scientifiquement ?

Sans revenir ici sur la singularité du dispositif français de recherche urbaine qui ménage une coupure institutionnelle (sinon épistémologique) entre Nord et Sud, j'ai pris le parti de privilégier les approches Sud pour des raisons compréhensibles tenant à la nature de la revue. Certaines questions de portée générale concernent cependant l'ensemble du milieu de la recherche :

- les chercheurs peuvent-ils être considérés comme des acteurs autonomes porteurs de stratégies propres ?

- qui exprime la «demande sociale» et celle-ci doit-elle déterminer totalement les programmes ?

Une présence diluée de la recherche à Istanbul

En avant-première de la conférence officielle, les chercheurs étaient présents au forum des académies nationales. Les anglophones s'exprimaient dans le cadre des ateliers du GURI (*Global Urban Research Initiative*) sur le thème «ville et gouvernance», le même que celui choisi par les francophones dans le cadre de l'*entretien de Taksim* consacré à la recherche. Le point de vue des chercheurs trouvait également à s'exprimer dans le cadre des *Dialogues thématiques* que pilotaient les organisations onusiennes (en particulier sur les thèmes de la régularisation fon-

cière et de la citoyenneté). Le forum des ONG faisait également place aux préoccupations de recherche ainsi qu'en témoigne la session sur le «développement local» dont le Programme Solidarité Habitat et ENDA avaient pris l'initiative. Pour parachever ce «festival», *Habitat II University* ouvrait ses séminaires entre le 11 et le 13 juin. Ils furent, de l'avis général, très décevants et, dans l'ensemble, le foisonnement de tribunes offertes aux chercheurs vérifiait l'adage : à force d'être partout, on finit par n'être nulle part...

Quelques points de vue confortés à Istanbul

1. Décideurs et opérateurs n'ont pas grand'chose à demander aux chercheurs qui, de leur côté, rechignent à s'engager, par delà leurs investigations empiriques, dans une critique scientifique des fondements des modèles urbains actuellement à l'oeuvre. L'audition du forum des académies par la «Commission II» a bien illustré ce dialogue de sourds. Cette séance fut également mise à profit par les représentants du Sud pour dénoncer une nouvelle fois le monopole des pays du Nord en matière scientifique.

2. Dans le champ scientifique, le vocabulaire, les idées-forces, les grands groupes de pression sont anglo-saxons. Les rencontres du GURI ont confirmé cette domination jusqu'à la caricature. Tout se passe comme si le mouvement scientifique était plus que jamais partagé entre deux tendances contradictoires : d'un côté, la «mondialisation» fait surgir des thèmes universellement ressentis (meilleure gestion de ressources rares à l'échelle locale, participation du plus grand nombre à la prise de décision à l'échelle locale), de l'autre la singularité des

territoires continue d'exiger des spécialisations lourdes pour, au delà de la mégapolisation du monde et de la précarisation généralisée, appréhender la diversité citadine.

Même s'il est vrai que cette diversité recèle l'essentiel des réponses aux difficiles questions de la *gouvernance*, force est de constater que les concepts n'ont pas le même sens selon que l'on privilégie l'une ou l'autre approche.

3. La recherche urbaine ne serait-elle plus l'apanage de seuls chercheurs professionnels ? Les ONG en particulier revendiquent désormais une place (quand ce n'est pas une situation de monopole) dans la production de connaissances et de sens. Prenons garde à ce que cette «recherche populaire» ne sombre pas dans une réification du pauvre et appelons tous les chercheurs (qu'ils se veuillent ou non «aux pieds nus») à hisser la qualité de leurs outils de démonstration à la hauteur de la liberté de penser qu'ils revendiquent à juste titre.

Quelle place pour la recherche dans l'Agenda Habitat II ?

Il n'est pas sorti d'Istanbul la formulation du «programme international de recherche urbaine» que nous appelons de nos vœux. La préparation de la conférence a néanmoins favorisé le rapprochement entre chercheurs européens. Constitué à l'issue des Assises de septembre 1995, le réseau *N-AERUS* à tenu sa 3^{ème} réunion à Londres les 21 et 22 mars 1997 et s'efforce de déboucher sur une plateforme commune. La Conférence Habitat II a ouvert à cet égard certaines perspectives. Le programme sur les indicateurs urbains issu de la conférence devra lui-même évoluer en fonction de la double polarité mondialisation/diversité citadine.

Je relèverai enfin un souhait exprimé par P. Viveret : il faut que le suivi de la conférence Habitat II, presque exclusivement organisé autour de la Banque mondiale, se dote des balises que peut seul lui fournir un «collège scientifique incontestable». ■

François Geindre, 50 ans, est depuis 25 ans maire d'Hérouville-Saint-Clair, ville de 25.000 habitants dans la banlieue de Caen. Il est vice-président du Conseil National des Villes, structure de 40 membres, dont 25 maires, présidée par le Premier ministre et chargée de conseiller le gouvernement français sur les questions urbaines. Michel Gérard l'a interrogé pour «Villes en développement».

M.G. : *Qu'est ce qu'Istanbul a changé pour vous ?*

F.G. : Les villes ont demandé à être reconnues comme des acteurs légitimes dans les instances internationales et elles l'ont obtenu avant la conférence de telle sorte qu'elles ont participé à celle-ci. Ensuite, au cours de la conférence, 500 maires des cinq continents ont voté à l'unanimité un texte sur la ville. Ce texte est d'une grande qualité si on le compare à ceux qui sont généralement servis dans ce genre de débat. J'ai trouvé cela admirable.

M.G. : *D'où sortait ce texte ?*

F.G. : Sa dynamique venait de Jorge Sampaio, aujourd'hui Président du Portugal, à l'époque maire de Lisbonne et Président de Cités-Unies, ainsi que de Jean-Pierre Elong Mbassi, son rédacteur, qui réfléchissait depuis longtemps au sujet.

M.G. : *Pourquoi ce texte est-il important à vos yeux ?*

F.G. : Parce que, face à un discours passéiste, il pose que la ville est une forme avancée du développement économique et de la civilisation.

Les maires savent bien que ce n'est pas parce que les problèmes urbains sont concentrés, et de ce fait, sous les yeux de tous, qu'ils sont plus redoutables que ceux des étapes rurales de la civilisation. Exemple : la violence a toujours été plus contrôlable dans les villes que dans les campagnes et donc moindre...

Ce sont pour certains, comme vous et moi, des idées anciennes mais, à Istanbul, elles ont recueilli pour la première fois un assentiment mondial. C'est décisif.

M.G. : *Les conséquences pratiques d'Istanbul ?*

F.G. : Les villes peuvent et doivent avoir désormais une existence internationale. Elles auront une représentation au CNUEH. Elles garantiront par la CAMVAL, instrument qui leur sera propre, leur bonne coordination. A terme, elles visent ainsi l'accès aux programmes et aux moyens mondiaux.

M.G. : *Qu'elle est l'attitude des Etats à l'égard de la CAMVAL ?*

F.G. : C'est avant Istanbul que la question de la présence des villes au congrès a été difficile. La CAMVAL, création du congrès, ne rencontre pas de difficultés de la part des Etats car elle apporte une garantie d'ordre dans les initiatives. Cela dit, beaucoup trop de son organisation en cours repose sur des relations personnelles.

Pour la France, il faudrait que le Ministre de la Ville s'implique fortement dans cette création institutionnelle.

M.G. : *Ce ministère n'est en fait que celui des quartiers difficiles !*

F.G. : Oui, mais sans les quartiers difficiles on n'aurait jamais créé de ministère de la Ville et c'est bien parce qu'il y a partout des questions urbaines difficiles que l'on débat de la ville.

M.G. : *Ce ministère craint peut-être une coopération Médéa-Mantes-la-Jolie.*

F.G. : C'est précisément le type d'action souhaitable. J'ai déjà envoyé trois fois vingt jeunes de la ZRU (zone de redynamisation urbaine) d'Hérouville dans la quinzaine villages du Sénégal avec lesquels nous sommes jumelés (région de Matam). On les charge avec des jeunes locaux de la construction d'une école. Tous ne deviennent pas des saints mais tous ont transformé leur regard

sur le monde, sur leur quartier, sur eux-mêmes.

M.G. : *Comment le ministère de la Ville peut-il s'y prendre ?*

F.G. : La Délégation interministérielle à la ville (DIV) eu l'excellente idée de lancer des «appels à projets» sur des questions inédites - la nutrition, le sport... que sais-je - et les réponses sont souvent très intéressantes.

En utilisant ses capacités interministérielles, la DIV a pourrait donc lancer des appels à projets sur des thèmes inventifs de coopération décentralisée entre des quartiers en ZUS (Zone urbaine sensible) et des quartiers de villes du Sud ou de l'Est. Pour l'Etat un des grands intérêts de la coopération décentralisée est sa continuité. Je n'ose pas imaginer ce que seraient devenus nos investissements dans la vallée du Sénégal si nous n'avions pas travaillé avec les villageois pendant de longues années.

M.G. : *Un an après, Istanbul vous paraît-il avoir influencé les esprits ?*

F.G. : Oui, l'idée que la ville est un stade avancé de la civilisation (et non une maladie de celle-ci) conduit naturellement à la question de sa «de bonne gestion». A cet égard, le concept de «ville durable» a pris beaucoup de poids.

M.G. : *Qu'entendez-vous par là ?*

F.G. : La prise en compte par les citoyens et par leurs responsables de la gestion de quatre cycles naturels perturbés par la ville : l'air, l'eau, l'énergie et les déchets.

M.G. : *Votre souhait actuel ?*

F.G. : Je vous l'ai dit : voir le gouvernement français entrer par ses institutions dans la dynamique d'Istanbul. ■



Disponible au Centre de Documentation et d'Information «Villes en développement»

Mékong

Le ministère des Affaires étrangères avait confié, en 1995, au GERPA (Groupe d'études Ressources-Pro prospective-Aménagement) une étude de «prospectivité territoriale» sur l'ensemble des pays du Mékong. Celle-ci est maintenant achevée et publiée sous le titre «Mékong-6 à l'horizon 2020. Une vision prospective de l'évolution des six pays du Mékong au regard du développement et de l'aménagement du territoire. Démarche exploratoire et expérimentation méthodologique».

Prix de 50 FF (plus frais d'envoi).

Actes de Séminaires

Le PDM (Programme de développement municipal)-Module de l'Afrique de l'Ouest et du Centre vient de faire paraître un nouveau numéro dans sa série Séminaires, PDM-VIII) «Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et centrale; vers une gestion durable», actes du séminaire tenu à Abidjan du 14 au 16 février 1996, à l'instigation de l'Institut africain de gestion urbaine (IAGU), du Programme d'alimentation en eau et d'assainissement PNUD-Banque mondiale (GREAAO), et du PDM-Ouest.

Prix de 150 FF, pour les correspondants en France ou en Europe. Les autres personnes intéressées s'adresseront directement au PDM-Module Afrique de l'Ouest et du Centre, BP 01-3445 COTONOU, Bénin.

AdP

Les Actes de la Journée d'études de l'Association des Professionnels Développement urbain et coopération (AdP) du 6 septembre 1996 «Actualité des grands projets urbains» viennent de sortir.

Prix de 100 FF.

Bibliographie

Le centre de documentation et d'information «Villes en développement» a réalisé une liste des documents relatifs au Sommet des villes qui s'est tenu à Istanbul en juin dernier qu'il a collecté. Ces documents sont présentés en divers chapitres : documents officiels ONU et CNUEH; documents français; documents nationaux, presse...

Nouveaux projets FAC dans le secteur du développement urbain :

Décentralisation et appui aux collectivités locales au Bénin. Outre un appui institutionnel au ministère de l'Intérieur et à la future Commission nationale de décentralisation, il est prévu :

. la mise en place d'une cellule d'assistance-conseil aux communes chargée notamment d'approfondir la réflexion sur la mobilisation des ressources locales et les stratégies de développement des collectivités. La Coopération allemande participera à ce dispositif ;
. L'expérimentation de nouveaux outils de gestion spatiale et foncière, à travers la réalisation de plans d'urbanisme de référence pour Porto Novo et Parakou, et d'un dossier type de lotissement à Cotonou.

- Plan de coopération informatique en faveur des grandes villes francophones d'Afrique. Le programme, portant sur près de 50 villes membres de l'AIMF (Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement francophones). 21 villes en ont déjà bénéficié. Le présent projet, troisième phase du PCI, concerne 13 villes pour lesquelles seront réalisées :

. l'informatisation de la gestion des recettes et de la gestion du personnel à Brazzaville, Cotonou, Lomé, Ouagadougou, Pointe Noire et Porto Novo;

. l'informatisation de la comptabilité et de la paie dans cinq villes: Bamako, Kaolack, Nouakchott, Nouadhibou et Victoria;

. la mise en place de systèmes de gestion de l'état civil à Abidjan et à Libreville.

Maîtrise d'ouvrage urbaine, villes, développement, expertise internationale

Séminaire à Paris, France, du 24 mars 1997 au 23 mai 1997.

Ce cycle de 8 semaines organisé par l'IFU, l'ENPC et l'ISTED, s'adresse aux professionnels qui assurent des responsabilités dans l'administration ou dans des organismes de gestion urbaine, des élus, des représentants qualifiés dans la société civile.

Thèmes abordés :

- Mondialisation et métropolisation, les politiques territoriales, les acteurs, les institutions, les métiers de l'urbanisme, la comparaison internationale, économie urbaine, urbanisation, secteur informel, pouvoirs locaux et décentralisation, Banque mondiale et développement urbain, migrations internationales et intégration urbaine, maîtrise d'ouvrage urbaine et politique du logement, gestion des services urbains dans les villes africaines, politique urbaine en Asie du sud-est, identification et montage de projets, évaluation des projets urbains

Inscription : ENPC, Manuel Rodriguez, 28 rue des Saints Pères, 75343 Paris Cedex 07, France, tél. : 33.01.44.58.28.26, fax : 33.01.44.58.28.30

Nouvelles de la coopération

Un coup de fouet à Istanbul après Habitat II

L'observatoire urbain d'Istanbul de l'IFEA (Institut Français d'Etudes Anatoliennes) contribue largement à prolonger la réflexion menée lors de la conférence sur les établissements humains, Habitat II, en orientant cette année son cycle de conférence sur les villes en développement. D'octobre 1996 à mai 1997, se succèdent urbanistes, architectes, géographes, sociologues ou experts travaillant dans le champ des villes en développement et connaissant peu ou prou les mêmes problèmes qu'Istanbul. Ces séances mêlent des interventions précises sur des études de cas (Istanbul, Téhéran, Beyrouth, Le Caire) et d'autres plus thématiques (la notion de patrimoine dans les villes en développement par Yves Dauge, expert à l'UNESCO ou encore un bilan d'Habitat II par Georges Cavallier, coordonnateur des contributions françaises au Sommet des villes et Francis Godard, sous-directeur du PIR-Villes). Ces interventions feront l'objet d'une publication dans la lettre semestrielle de l'Observatoire Urbain d'Istanbul.

Contact : IFEA (Observatoire Urbain d'Istanbul), Laurence Ammour, Philippe Blacher, Palais de France, Nuru Ziya Sokak, 22, Beyoglu, Istanbul, Turquie, tél. 212 244 33 27, fax. 212 252 80 91

Suite d'Habitat II et programme de l'union européenne

Le ministère délégué à la Coopération et le ministère des Affaires étrangères accompagnés de l'ISTED ont participé à un séminaire d'examen de propositions pour la prise en compte de la conférence Habitat II dans les programmes de la D.G. VIII.

Diverses analyses et propositions ont été soumises aux experts délégués par les états membres.

Cette rencontre de deux jours a permis de constater la convergence des analyses des agences de coopération des pays membres sur l'enjeu urbain et le positionnement souhaitable des programmes financés par la Commission sur ce thème. La participation de la plupart des experts à la définition des positions communes des pays européens pour la conférence a largement facilité les discussions.

Ce travail en amont devrait être poursuivi ; les participants ont demandé l'élargissement de cette réflexion commune aux autres zones d'intervention de la Commission (DG1A et 1B).

Contacts : Claude Pralraud, ministère de la Coopération, 20 rue Monsieur, 75007 Paris, France, tél. : (33) 01.53.69.41.64, fax : (33) 01.53.69.41.64, François Noisette, ministère des Affaires étrangères, 244, bd Saint Germain, 75351 Paris 07 SP, France, tél. : (33)01.43.17.89.19, fax : (33)01.43.17.89.50.

DAU

Le rapport d'activité 1996 de la section des affaires internationales est paru. Il présente les thèmes qui ont été retenus pour favoriser le développement du savoir faire des professionnels français en matière d'aménagement :

Maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage, planification urbaine et territoriale, urbanisme opérationnel, expertise juridique, ingénierie documentaire, métiers de la ville (formation, information, promotion), la recherche, et donne la répartition des actions par pays, les missions effectuées à l'étranger et les délégations étrangères reçues.

Contact : Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, DAU, SAI, Francine Gibaud, Arche de la Défense, 92055 Paris-la-Défense Cedex, France, tél. : 33 01 40 81 11 94.

Lexique

Le ministère des communications, transports, postes et constructions du Laos vient de réaliser en collaboration avec l'École nationale d'administration et de gestion de Vientiane, et avec l'appui du ministère français des Affaires étrangères, un *lexique des termes d'urbanisme, français/anglais/laos, lao/français/anglais*.

CD Rom Sud

Éditée par IBISCUS et l'AUPELF, cette seconde édition contient près de 100.000 références bibliographiques avec résumé, sur les pays du Sud, des notes sur la situation économique des pays d'Afrique francophone (co-produits avec le CHEAM), plus de 400 descriptifs d'organismes français et étrangers impliqués dans des actions de coopération, un répertoire de périodiques intéressant le développement.

Prix : Europe et Amérique du Nord 2600 F. H.T., pays du Sud 1000 F. H.T.
Contact : IBISCUS, 1 bis rue du Havre, 75008 Paris, France, té. : (33) 01 42 94 24 34, fax : (33) 01 42 94 25 91

ISTED

Institut des Sciences
et des Techniques
de l'Équipement
et de l'Environnement
pour le Développement

Financé par les ministères



Ministère
d'Équipement,
du Logement,
des Transports
et du Tourisme



Ministère
délégué
à la Coopération

Directeur de publication :
Jean Smaghe, président de
l'ISTED

Rédacteur en chef :
Michel Gérard, de l'Association
de Professionnels Développement
urbain et Coopération
(ADP)

Comité de rédaction :
Chantal Barbieux,
Xavier Crépin,
Emile Le Bris,
François Noisette,
Claude Pralraud,
Françoise Reynaud,
Bernard Rond,
Jean-Louis Venard
Secrétaire de rédaction et PAO :
Christiane Graechen-Rebel

Impression : Le Clavier
ISSN 1151 - 1672

Abonnement : 120 F
4 n° par an
ISTED
Centre de documentation
et d'information
"Villes en développement"
Arche de la Défense,
92055 Paris-la-Défense Cedex
France
Tél. (33) 1 40 81 15 74
Fax. (33) 1 40 81 15 99
isted@ved.min-equip.fr